

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le **4 avril 2016** à 19 h 30 à la salle du conseil (salle du centre) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard et assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Lapointe ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, madame Karine Paquet. Sont présents, madame et messieurs les conseillers :

René Guimond	# 1
Dany Boucher	# 2
Jean-François Bienvenue	# 3
Sylvain Paris	# 5
Marie-Blanche L'Hérault	# 6

Et est absent le conseiller #4, monsieur Stéphane Boutin.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard souhaite la bienvenue et ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés 047-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point « varia » ouvert.

Adoptée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016
4. Dépôt des états financiers 2015
5. Camp de jour - Mandat de coordination
6. Déclaration des prélèvements d'eau 2015
7. Balayage de rue 2016
8. Aréna de St-Pierre-les-Becquets - Projet de régionalisation
9. Inscription - Formation sur le Drainage du réseau routier
10. Urbanisme
 - 10.1. Fibre optique – appui à la MRC de Bécancour – Demande d'autorisation à la CPTAQ
 - 10.2. Bleuetière et Pépinière de Parisville – Demande d'autorisation à la CPTAQ
11. Autorisation de circuler – Course Opération Enfant Soleil
12. Marquage de chaussée – Appel d'offres regroupé
13. Association de soccer Les Seigneuries
 - 13.1. Demande de soutien financier
 - 13.2. Changement des buts de soccer
14. OMH
 - 14.1. Adoption d'un budget supplémentaire 2016
 - 14.2. Dépôt des états financiers 2015
 - 14.3. Fin de mandat des représentants de la municipalité
15. Achat abreuvoir pour terrain de soccer
16. Finances

- 16.1. Revenus
- 16.2. Dépenses
- 16.3. Salaires
- 16.4. Rapport budgétaire
- 17. Rapport des élus
- 18. Correspondance
- 19. Varia
 - 19.1. Distribution des annuaires téléphoniques
 - 19.2. Route St-Onge – Circulation des poids lourds interdite
- 20. Période de questions
- 21. Levée ou ajournement de l'assemblée

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU 7 MARS 2016

Rés 048-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue que le procès-verbal du 7 mars 2016 soit adopté tel que présenté, incluant le tableau des dépenses mis à jour.

Adoptée.

04. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015

Rés 049-16

Conformément aux dispositions du code municipal, la firme Groupe RDL (anciennement Proulx CPA Inc. Comptable agréée), dépose les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2015.

Rapport de l'auditeur indépendant

De l'avis des auditeurs, la firme Groupe RDL, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Parisville au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

États financiers 2015

Les prévisions budgétaires non consolidées, pour l'exercice débutant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 2015, s'élevaient à **803 746\$**. Les surplus de fonctionnements et les réductions de dépenses ont permis de dégager un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de **46 413\$** à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2015, l'excédent de fonctionnements non affectés accumulés s'élevait à 216 837\$.

Le taux global de taxation réel pour la municipalité de Parisville représente **1,5738\$** par cent dollars d'évaluation pour 2015 (1,6471\$ pour 2012, 1.4871\$ pour 2013 et 1.5364 pour 2014).

Déposés.

05. CAMP DE JOUR - MANDAT DE COORDINATION 2016

Rés 050-16

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Parisville ont décidé, à la fin de la saison 2015 de cesser l'organisation du Camp de jour de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire maintenir en place un camp de jour pour les citoyens, par contre, la coordination de celui-ci devra être assumée à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE *La clef de la Galerie* a accepté de coordonner la saison 2016 du Camp de jour de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE les frais de coordination sont estimés à environ 1 700\$ (environ 75 heures, à 15\$/h + les charges sociales), selon la répartition des tâches prévues;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, de donner le mandat de coordination du Camp de jour de Parisville à *La Clef de la Galerie* pour 2016 selon les conditions suivantes :

- Le tarif horaire est de 15\$ de l'heure plus les charges sociales pour la planification et la coordination du Camp de jour;
- Les frais de publicité et d'impression seront assumés par la municipalité;
- Les locations de salles seront sans frais et devront être faites selon la disponibilité de celles-ci avec réservation à l'avance;
- Toutes les sommes perçues provenant des inscriptions seront versées à la municipalité et serviront à la gestion du Camp de jour, également les dépenses pour les sorties et autres seront assumées par la municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU :

- D'autoriser la directrice générale à payer les honoraires de *La Clef de la Galerie* pour la coordination du Camp de jour.

Adoptée.

06. DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2015

Rés 051-16

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau* oblige tous ceux qui prélèvent directement dans l'environnement des volumes de 75 000 litres d'eau et plus par jour à soumettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard le 31 mars 2016, une déclaration des volumes d'eau qu'ils ont prélevés;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2015 a été transmise via le service électronique de gestion des prélèvements d'eau du MDDELCC le 18 mars 2016;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'approuver la déclaration transmise au MDDELCC pour l'année 2015.

Adoptée.

07. BALAYAGE DE RUE 2016

Rés 052-16

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder prochainement au balayage des rues, de stationnements ainsi que de la piste piétonnière et cyclable;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Entreprises Édouard Paquette au tarif horaire de :

113 \$/h pour le balayage de rue

22 \$/h pour le transport de sable avec camion sans homme
42 \$/h pour le transport de sable avec camion avec homme
67 \$/h pour le balayage des trottoirs avec tracteur

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal est déjà attiré à cette tâche en surveillance et qu'il pourra aider l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE nous estimons le temps de travail à environ 9 heures pour les rues et stationnements, 2 heures pour la piste piétonnière et cyclable et 2 heures pour les trottoirs, ce qui correspond à un prix budgétaire de 1700\$ plus les taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Blanche L'Hérault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'octroyer le contrat de balayage de rues, de stationnements et trottoirs ainsi que de la piste piétonnière et cyclable à Entreprises Édouard Paquette pour une somme ne devant pas excéder 1 700 \$ plus les taxes.

Adoptée.

08. ARÉNA DE ST-PIERRE-LES-BECQUETS –
PROJET DE RÉGIONALISATION

Rés 053-16

CONSIDÉRANT la demande faite par la municipalité de St-Pierre-les-Becquets pour un partage du déficit d'opération de son aréna;

CONSIDÉRANT le calcul présenté par St-Pierre-les-Becquets, où la municipalité demanderesse assumerait 50 % du déficit et les municipalités participantes, la balance, sur une base de 40 % richesse foncière uniformisée, 40 % population et 20 % facteur d'éloignement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Bécancour jugent prématuré un tel engagement à long terme;

CONSIDÉRANT l'absence d'un plan de relance et de gouvernance clair;

CONSIDÉRANT le rapport coût/bénéfice d'un tel engagement pour l'ensemble de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QU'un programme « hockey-études » a été mis sur pied et verra le jour dès le début de l'année scolaire 2016-2017 avec 19 inscriptions;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la municipalité de Parisville adhère au projet de régionalisation de l'aréna de St-Pierre-les-Becquets pour la saison 2016-2017 aux conditions suivantes :

- La municipalité s'engage à payer, pour la saison 2016-2017, un montant équivalent à 70 % du montant proposé dans la dernière grille de coûts fourni par St-Pierre-les-Becquets (pour Parisville, cela représente 70 % de 3 970.96 \$, donc un montant maximum de 2 779.67 \$);

- Un comité de gestion comprenant des bénévoles impliqués à l'aréna ainsi que des élus des différentes municipalités participantes devra être formé incessamment afin d'établir clairement les règles de gouvernance et les coûts réels à partager entre les municipalités dans le futur (au besoin, les services d'un vérificateur externe seront requis);
- Un plan de relance devra être mis sur pied au cours de la prochaine année afin de rentabiliser l'aréna le plus possible et de diminuer le déficit annuel d'opération;
- La présente résolution n'est valide que pour la saison 2016-2017. Après un an de fonctionnement et suite aux recommandations du comité de gestion, les municipalités devront à nouveau se prononcer pour la saison 2017-2018.

Adoptée.

09. INSCRIPTION - FORMATION DRAINAGE DU RÉSEAU ROUTIER

Rés 054-16

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire recevoir un formateur à Parisville pour la formation Drainage du réseau routier offerte par le CFP Lac-Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'au total, 12 municipalités (16 participants) se sont montrées intéressées à participer à cette formation, suite à un sondage d'intérêt lancé en novembre dernier, incluant la municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE le coût relatif à cette formation sera partagé à parts égales entre les participants de chacune des municipalités inscrites;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation de 2 jours (16 heures) est de 4 203.36\$ plus taxes (incluant la formation, les frais de déplacement, les repas et les volumes) et que cela inclut 1 journée ½ de formation théorique et ½ journée de formation pratique sur le terrain;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

- De mandater la municipalité de Parisville pour organiser la tenue de la formation sur le Drainage du réseau routier;
- Que le coût de la formation soit réparti à parts égales entre les participants inscrits pour un montant approximatif de 265\$ plus taxes/participants (la facture sera faite au montant total, divisé par le nombre de participants réels inscrits);
- D'inscrire l'inspecteur municipal, M. Éric Bédard à la formation sur le Drainage du réseau routier donnée à Parisville, les 3 et 4 mai 2016.

Adoptée.

10. URBANISME

10.1 FIBRE OPTIQUE – APPUI À LA MRC DE BÉCANCOUR – DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Rés 055-16

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec une demande d'autorisation pour utiliser à des fins autres que l'agriculture certaines parties de la zone agricole protégée afin d'implanter un réseau de fibre optique desservant toutes les résidences, entreprises et organismes du territoire de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le tracé emprunté par le réseau est clairement identifié au formulaire de demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'un réseau de fibre optique est un projet collectif mis en place par la MRC au service des 12 municipalités propriétaires dudit réseau;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit transmettre une recommandation à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation doit être motivée en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le document accompagnant la demande d'autorisation produite par le service de l'aménagement de la MRC de Bécancour répond aux critères de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet structurant représentant un enjeu économique et social;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Parisville appuie la demande de la MRC de Bécancour dans son processus d'obtention d'une autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'implanter un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC de Bécancour.

Adoptée.

10.2 BLEUETIÈRE ET PÉPINIÈRE DE PARISVILLE - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Rés 056-16

CONSIDÉRANT la demande d'aliénation soumise à la CPTAQ reçu de la Bleuetière et Pépinière de Parisville, représenté par M. Ouimet, afin que l'entreprise familiale puisse être transférée à son fils, David Ouimet, pour pouvoir poursuivre l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT les critères de décisions prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles à considérer :

Le potentiel agricole du ou des lots : Classes 2 et 4 (voir annexe)

Le potentiel agricole des lots avoisinants : Classes 2 et 4 (voir annexe)

Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture : Les lots vont continuer d'être utilisés à des fins d'agriculture puisque M. David Ouimet veut poursuivre l'exploitation de la bleuetière.

Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants : Aucune conséquence négative au contraire, on accorde l'opportunité à un successeur de prendre la relève d'une entreprise agricole. La réglementation protège l'usage agricole sur les lots en cause.

Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale : Il y a préservation de l'usage agricole sur les lots et un usage agricole existant sur les lots voisins.

La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes à l'agriculture : Cette possibilité ne peut pas être considérée, car la culture demeurera au même endroit.

L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles : N/A

L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol dans la municipalité et dans la région : Aucun effet que ce soit un propriétaire ou un autre.

La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : La propriété est suffisamment grande pour préserver la culture actuelle.

L'effet sur le développement économique de la région : Une entreprise agricole familiale qui valorise son milieu en offrant l'auto-cueillette et en vendant des plants de bleuets et des arbustes.

Les conditions économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du sol est justifiée : N/A

CONSIDÉRANT QUE cela ne contrevient à aucune réglementation municipale;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'attester la conformité du projet avec la réglementation municipale en vigueur et de faire parvenir cette résolution du conseil à la CPTAQ afin de compléter le dossier.

Adoptée.

11. AUTORISATION DE CIRCULER - COURSE OPÉRATION ENFANT SOLEIL

Rés 057-16

CONSIDÉRANT QU'une course est organisée à Fortierville dans le but de ramasser des fonds pour la fondation Opération Enfant Soleil le 28 mai prochain;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation est faite par mesdames Mélisa Martel et Isabelle Lambert, organisatrices, afin de circuler sur la piste multifonctionnelle de Parisville lors de cet évènement;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser le passage des coureurs le 28 mai prochain, dans le cadre de la course organisée pour la fondation Opération Enfant Soleil, à circuler sur la piste multifonctionnelle de Parisville.

Adoptée.

12. MARQUAGE DE CHAUSSÉE – APPEL D'OFFRES REGROUPÉ

Rés 058-16

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sera lancé par la municipalité de Fortierville, regroupant toutes les demandes de marquage de chaussée des municipalités du territoire intéressées à en faire partie;

CONSIDÉRANT les derniers marquages de chaussée :

Rues et routes (ligne jaune et ligne d'arrêt)	2014
Piste cyclable de la rue du Terrain-de-Jeu	2014
Chalet des sports (marelle, basket et ballon chasseur)	2014
Stationnement Petite Gare	(à la main) 2012
Stationnement salle municipale et Biblio	(à la main) 2012
Piste piétonnière et cyclable de la route 265	2010
Stationnement Église et bureau	1994
Stationnement salle du Centre	-
Piste multifonctionnelle	-

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant de faire soumissionner la totalité des travaux de marquage possible afin d'en évaluer ensuite la pertinence selon le coût estimé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Blanche L'Hérault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à soumettre une demande de soumission à la municipalité de Fortierville dans le but de faire partie du groupe d'appel d'offres de marquage de chaussée pour la saison 2016. La présentation des offres se fera dans une séance ultérieure.

Adoptée.

13. ASSOCIATION DE SOCCER LES SEIGNEURIES (ASLS)

13.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Rés 059-16

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été adressée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournit gratuitement les infrastructures ainsi que l'entretien du terrain (tonte une fois/semaine).

CONSIDÉRANT QU'un montant de 200\$ est suggéré par l'association;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'offrir un montant de 200\$ à l'Association de soccer Les Seigneuries en soutien financier.

Adoptée.

13.2 CHANGEMENT DES BUTS DE SOCCER

Rés 060-16

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles normes obligent l'association de soccer à effectuer des changements au niveau de la dimension de ces buts selon les catégories de joueurs;

CONSIDÉRANT QUE dorénavant des buts de 6 pieds x 4 pieds seront maintenant nécessaires pour que la catégorie U8 puisse jouer à Parisville;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison à venir, 12 pratiques et 5 matchs U8 seront disputés à Parisville;

CONSIDÉRANT QUE les buts actuels sont la propriété de la municipalité et sont de manufacture artisanale, l'ASLS propose d'installer sur notre terrain des buts provenant de Fortierville, respectant les nouvelles normes imposées en remplacement des nôtres;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser l'Association de soccer Les Seigneuries à installer des buts conformes permanents sur le terrain de soccer et que les buts existants soient offerts à l'Association de soccer ou à une école de la région.

Adoptée.

14. OMH

14.1 ADOPTION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016

Rés 061-16

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Parisville a procédé à une modification à son budget 2016 afin d'y intégrer des projets supplémentaires (changer les ventilateurs des salles de bain, les fermes portes et les coupe-son de chaque logement) pour une estimation budgétaire de 8 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Parisville doit demander l'approbation de la municipalité de Parisville, car il est un bailleur de fonds;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville devra assumer 10% de la facture estimée à 800\$;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'accepter la modification budgétaire de l'OMH de Parisville.

Adoptée.

14.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015

L'OMH dépose à la Municipalité ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

Une somme de 1 141\$ devra être remboursée à la municipalité.

Déposés.

14.3 FIN DE MANDAT DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ

Rés 062-16

CONSIDÉRANT QUE trois administrateurs, au sein du conseil d'administration de l'OMH de Parisville, agissent à titre de représentant de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ces trois administrateurs vient à échéance le 1^{er} novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les trois administrateurs soit, Madame Marie-Blanche L'Hérault, monsieur Roland Laquerre ainsi que monsieur Georges Blanchet avaient renouvelé leur mandat pour une période de trois ans en novembre 2013 et que seule Mme Marie-Blanche L'Hérault souhaite renouveler celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les trois administrateurs, représentants la municipalité, doivent être nommée par résolution du Conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que d'ici le renouvellement de novembre 2016, le conseil recrute activement deux candidats susceptibles d'être nommés à titre d'administrateurs représentants de la municipalité.

Adoptée.

15. ACHAT ABREUVOIR POUR TERRAIN DE SOCCER

Rés 063-16

CONSIDÉRANT QU'un montant budgétaire de 500\$ avait été prévu pour l'achat un abreuvoir pour le terrain de soccer;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes, avant taxes:

Matériaux Fortierville BMR	515 \$ (abreuvoir mural non réfrigéré)
Source Oméga inc.	495 \$ (abreuvoir mural réfrigéré)

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de procéder à l'achat d'un abreuvoir au coût de 515\$ chez Matériaux Fortierville (BMR) et d'en faire l'installation avant le début de la saison 2016.

Adoptée.

16. FINANCES

16.1. REVENUS

Revenus de MARS 2016			
2016/03/01	WIDMER JOHANN-GEORG	DEMANDE DE RÉVISION	60,00
2016/03/01	GRIMARD JEAN-FRANCOIS	2 PERMIS DE DÉMOLITION	30,00
2016/03/01	P.E. PÉRUSSE ET FILS INC	PUBLICITÉ PARIVILLOIS	70,00
2016/03/01	LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	RISTOURNE ASSURANCES	2031,00
2016/03/02	ROBITAILLE JOHANNE	LOCATION SALLE DU CENTRE	70,00
2016/03/03	BEGIN DOMINIC	PERMIS DE RÉNOVATION	15,00
2016/03/07	FORMATION PRÉVENTION SECOURS INC.	4 LOCATIONS SALLE DU CENTRE	380,00
2016/03/08	MARIE-EVE LAQUERRE	LOCATIONS SALLE DU CENTRE	116,50
2016/03/08	FERME GRIMARD ENR.	PERMIS DE CONSTRUCTION	15,00
2016/03/04	MINISTRE DU REVENU DU QC (TPS-TVQ)	REMBOURSEMENT TPS-TVQ	6436,47
2016/03/11	RABAIS CAMPUS	REMBOURSEMENT FIN PUBLICATION	39,66
2016/03/15	CHANDONNET JEAN-LOUIS	NETTOYAGE DES COURS D'EAU	107,21
2016/03/23	OMH DE ST-JACQUES DE PARISVILLE	6 ROULEAUX PAPIER HYGIÉNIQUE	8,38

2016/03/31	BEAUDET GASTON	CERTIFICAT D'AUTORISATION INSTALLATION SEPTIQUE	15,00
2016/03/31	FADOQ PARISVILLE	LOCATION SALLE MUNICIPALE	43,00
			9 437,24

16.2. DÉPENSES

Dépenses de MARS 2016			
2016/03/01	CROIX BLEUE MÉDAVIE	ASSURANCES COLLECTIVES MARS	1 153,41
2016/03/02	HYDRO-QUÉBEC	210 RG ST-JOSEPH	1 116,79
2016/03/02	HYDRO-QUÉBEC	613 ROUTE 265 - DESCHAILLONS	387,84
2016/03/04	HYDRO-QUÉBEC	1223 ROUTE 265	710,41
2016/03/07	FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE COTISATION 2016	175,24
2016/03/07	SOGETEL INC	INTERNET MARS 2016	40,19
2016/03/08	CIT FINANCIAL LTD	LOCATION PHOTOCOPIEUR MARS	95,94
2016/03/08	FORMATION PRÉVENTION SECOURS INC.	ANNULATION FORMATION DG	45,99
2016/03/08	GROUPE AST (1993) INC.	MUTUELLE PRÉVENTION MARS	71,86
2016/03/09	LA CLEF DE LA GALERIE	SOIRÉE CINÉMA DU 3 MARS 2016	37,69
2016/03/10	BÉDARD ÉRICK	DÎNER - FORMATION RCR PARTIE 1	15,00
2016/03/11	ARDECQ	DÉFI OSENTREPRENDRE	200,00
2016/03/15	CONSTRUCTION PÉRUSSE INC.	DÉNEIGEMENT MARS 4/5	3 140,20
2016/03/15	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC	DÉNEIGEMENT MARS 4/5	6 783,53
2016/03/15	MRC DE BÉCANCOUR	QUOTE PART MRC MARS 1/3	16 496,00
2016/03/15	MRC DE BÉCANCOUR	VÉHICULE INSPECTION 2/2	1 728,27
2016/03/15	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENF. MARS 2016	1 269,55
2016/03/15	SSIRMRCB	QUOTE PART INCENDIE MARS 1/3	23 757,00
2016/03/17	BÉDARD ÉRICK	REPAS FORMATION RCR PARTIE 2	17,01
2016/03/20	COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	AVIS DE COTISATION 2016	266,55
2016/03/21	GROUPE CASTONGUAY	RELAIS LECTURE STATION POMPAGE	796,44
2016/03/21	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	348,60
2016/03/26	BELL CANADA	TÉLÉPHONE BUREAU MARS	179,52
2016/03/26	BELL CANADA	TÉLÉPHONE SALLE MARS	252,92
2016/03/31	ADN COMMUNICATION	HÉBERGEMENT SITE INTERNET 2016	114,98
2016/03/31	VISA AFFAIRES	BELL MOBILITÉ/MUTATION /POSTE	155,05
2016/03/31	LA COOP DE PARISVILLE	PIÈCES ENTRETIEN – RÉPARATION VOIRIE/AQUEDUC	529,40
2016/03/31	INVESTISSEMENT REER	REER FÉVRIER 2016	1255,80
2016/03/31	CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.	PHOTOCOPIES MARS 2016	47,58
2016/03/31	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE MARS	24,38
2016/03/31	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE MARS	91,75
2016/03/31	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE MARS	103,25
2016/03/31	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	DÉCHETS ET RECYCLAGE MARS	3902,02
2016/03/31	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	PLASTIQUE SUPP. MARS SITES 4-5	170,52
2016/03/31	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS JANVIER-FÉVRIER-MARS 2016	3959,27
2016/03/31	REVENU QC DAS	DAS JANVIER-FÉVRIER-MARS 2016	10 410,94
Total			79 850,89

Rés 064-16

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

16.3. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 16 118.18 \$.

16.4. RAPPORT BUDGÉTAIRE

Le rapport budgétaire du dernier trimestre a été déposé au conseil.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Jean-François Bienvenue

- Olympiades des menteurs - Précieux-Sang
- Brunch du Bloc Québécois à Ste-Françoise

Dany Boucher

- Rencontre d'information avec l'avocat Me Roberge
- Rencontre pour le PIIRL + caucus

René Guimond

- Rencontre pour le PIIRL + caucus

Marie-Blanche L'Hérault

- Rencontre d'information avec l'avocat Me Roberge

Sylvain Paris

- Rencontre d'information avec l'avocat Me Roberge

Maurice Grimard

- Monsieur Grimard remet aux conseillers un résumé écrit de l'ensemble des rencontres auxquelles il a assisté durant le mois de mars.

18. CORRESPONDANCES

Nil

19. VARIA

19.1 DISTRIBUTION DES ANNUAIRES TÉLÉPHONIQUES

Rés 065-16

CONSIDÉRANT QU'UN représentant de la compagnie Pages Jaunes qui s'occupe de la distribution des annuaires téléphoniques à Parisville et dans les municipalités avoisinantes a déposé un lot de plus ou moins 200 annuaires téléphoniques au bureau municipal dans la semaine du 28 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville n'avait reçu aucune demande de la compagnie Pages Jaunes en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville ne souhaite pas être un point de dépôt pour Pages Jaunes et considère important que chacun des exemplaires soit distribué convenablement à tous ces citoyens;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'informer la compagnie Pages Jaunes ainsi que Bell Canada de notre mécontentement face à cette situation et de demander à la compagnie de récupérer les bottins laissés au bureau municipal et d'en faire la distribution selon ses propres moyens.

Adoptée.

19.2 ROUTE ST-ONGE – CIRCULATION DES POIDS LOURDS INTERDITE

Rés 066-16

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises de Parisville ont manifesté leur mécontentement face à l'interdiction aux poids lourds de circuler sur la route St-Onge entre Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier mérite qu'une étude plus poussée soit réalisée avec la collaboration des entreprises et municipalités concernées par cette interdiction;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la Municipalité de Parisville monte un dossier approfondi concernant l'utilisation de la route St-Onge, en collaboration avec les entreprises concernées et informe le député Donald Martel de ses démarches face à l'interdiction de circuler sur cette route.

Adoptée.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Roland Laquerre – Fusion des OMH - Conseil d'administration

M. Roland Laquerre – État de la route 226 Est

M. Alain Pérusse – État de la route 226 Est

M. Steve Beaudet – Interdiction poids lourds sur route St-Onge

M. Steve Beaudet – Règlement pour maisons détériorées

M. Roland Laquerre – Offre d'asphalte recyclé pour route à Laine

M. Réjean Hamel – Règlement pour haie de cèdre

M. Réjean Hamel – Règlement installation d'un conteneur/remorque

M. Roland Laquerre – Versements taxes municipales

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés 067-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 21h41, et qu'une séance ordinaire soit tenue le lundi 2 mai 2016.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

Maurice Grimard, Maire

Dominique Lapointe, Secrétaire-trésorière